

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 27 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 22 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CASASOPRANA	à	Mme JOLY
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. SBRAGGIA	à	M. FERRARA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Mai 2013

Délibération N°2013 / 139

**Avenant n°2 au marché n°281/07 – Halle des Sports. Lot 12 : courant fort.**

### **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération n°2007/265 en date du 21 décembre 2007, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de construction d'une halle des sports, lot 12 Electricité – courants forts. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'Architecture MADOTTO et PINNA.

Le marché a été conclu avec l'entreprise SCAE – 20 000 Ajaccio pour un montant de 365 387,22€ HT.

Un premier avenant a été passé par délibération n°2013/37 en date du 04 février 2013 pour un montant de 34 429,55€HT soit une incidence financière de 9,42% du montant initial du marché, soit un nouveau montant de 399 816,77€ HT

Les autres clauses du marché demeuraient inchangées.

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

1/ Plus value pour la fourniture et pose de cellules HTA COMPACT à la demande d'EDF Corse pour un montant de 9 749.00 € HT

Le montant de l'avenant est donc de 9 749,00€HT soit une incidence financière de 2,67% du montant initial du marché, soit un nouveau montant de 409 565,77€ HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°2 relatif au marché n°2007/281 travaux de construction d'une halle des sports lot 12 : Electricité – courants forts avec le candidat SCAE pour un montant de 9 749,00€ HT.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de M. Ange PANTALONI, adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20

Vu le Code du travail,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2013.

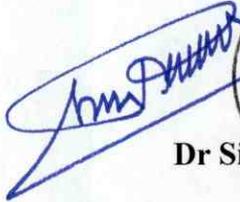
**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- à signer et exécuter l'avenant n°2 relatif au marché n°2007/281 pour les travaux de construction d'une halle des sports lot 12 : Electricité – courants forts avec le candidat SCAE pour un montant de 9 749,00€ HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus**  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
  
**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130527-2013\_139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2013